

EREN paroisse réformée la Chaux-de-Fonds

Assemblée de paroisse ordinaire du mardi 25 avril 2023 au Centre paroissial

Présidence : Laurent Huguenin

Scrutateurs : Marcel Jaquet et Paul-André Leibundgut

1. Accueil, méditation, Gaël Letare

Parabole des conviés, Luc 14, 15 à 24 :

Cette parabole permet un parallèle avec notre église : beaucoup de demandes sont exprimées aux membres de la paroisse mais beaucoup de réponses négatives avec des excuses diverses.

Mais aussi, beaucoup de réponses positives de personnes seules, inquiètes, qui recherchent soutien et contact.

Dans la parabole, le Maître se fâche contre ceux qui refusent son invitation, mais il se réjouit pour tous ceux qui répondent positivement. Est-ce que l'église comme nous la connaissons aujourd'hui va demeurer ? Deviendra-t-elle une église pour ceux qui répondent, pour les « petits » ?

Laurent Huguenin rappelle la fusion de 1943 entre l'Eglise indépendante et l'Eglise nationale, cela fait donc 80 ans que notre Eglise réformée existe.

Un moment de silence est proposé en mémoire de Willy Eggerling, décédé récemment. Willy a été très actif dans la paroisse, notamment à Saint-Jean et dans l'organisation de paroisse en fête.

2. Acceptation des procès-verbaux.

Les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2023 sont acceptés sans modification.

3. Rapport d'activités 2022, Jacques Péter.

Voir document.

Point 1 : J. Péter

Ce rapport est le reflet de l'année 2022. Les réflexions suivantes ont été faites :

-l'avenir des cultes.

-les lieux de vie n'existent plus. Il n'y a plus suffisamment de forces pour faire vivre les cultes notamment.

-quelques éléments réjouissants : nouvelles forces pour le conseil paroissial, nouvelle dynamique au colloque. De nouveaux projets se développent, ce qui montre que malgré les difficultés il y a un dynamisme dans la paroisse.

Point 2 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 3 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 4 :

Il est relevé que les remerciements doivent aussi être destinés à Monsieur Jeanneret qui tient les orgues à la Sagne ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont engagées pour les cultes méditatifs.

Point 5 :

Grand-Temple : il est relevé que l'aide de nouvelles personnes est indispensable pour le service du culte.

Saint-Jean : il est transmis que plusieurs personnes regrettent la suppression des cultes de le samedi soir.

J. Péter répond :

Service du culte : oui c'est difficile. Une vingtaine de personnes ont été dernièrement « convoquées » pour en parler, seules 6-7 personnes se sont retrouvées. Il y a en effet un problème de laïcs.

Cultes du samedi soir à Saint-Jean : lors de l'assemblée générale 2022, il a été demandé du monde pour former un groupe de réflexion, seules deux personnes se sont annoncées. De plus lors de l'assemblée extraordinaire cette question a été abordée, le nouveau plan des cultes a été adopté pour un an.

J. Péter est à disposition, il est préférable de l'appeler par téléphone plutôt que de réagir lorsque les décisions sont prises.

Autre proposition : s'annoncer en milieu de semaine auprès du ministre en charge du culte si on est disponible pour le service du culte.

L. Huguenin estime que c'est bien compliqué.

Point 6 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 7 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 8 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 9 :

Demande de précisions concernant le catéchisme.

V. Tyrman répond :

Pour cette année 3 catéchumènes de la Chaux-de-Fonds et 8 du Val-de-Ruz. Monsieur Klauser était le stagiaire d'E. Berger.

Le lien s'est fait avec le Val-de-Ruz et non avec le Locle car ce dernier souhaitait rester indépendant.

J. Péter informe d'une réflexion cantonale qui va dans le sens d'un catéchisme régional. Les contacts sont pris avec les jeunes selon le fichier du contrôle des habitants, donc les parents doivent se déclarer protestants pour être contactés. Cette façon de faire nous est imposée en raison de la protection des données.

Il y a un lien avec l'école dans le cadre d'un module interreligieux mais pas d'autres approches possibles (protection des données également).

Il est précisé que le groupe Cactus est ouvert aux jeunes dès 11 ans jusqu'à ????

Point 10 :

Qu'en est-il de la situation des Ukrainien-nes ?

K. Phildius : peu d'information sur la situation. Quelques personnes ont participé à Paroisse en fête et viennent parfois au culte notamment. Il a été remarqué que les activités organisées en après-midi ne répondaient pas à une véritable demande, beaucoup d'autres propositions sont présentées par d'autres services en ville.

Visites à domicile : les personnes véritablement seules sont peu visitées.

E. Renner Müller : il est vrai que certaines personnes ne demandent pas, mais c'est la responsabilité de chacun, les ministres ne peuvent pas tout deviner.

Il est proposé de mettre un encart dans le Porte Parole pour parler des malades...

Il y a un risque d'oublier quelqu'un et il y a la question de savoir qui vérifie que la personne donne son accord.

Point 11 :

Question concernant la température des temples :

Il est précisé qu'il est possible de diminuer la température sans endommager les orgues. Ce qui est essentiel, c'est d'éviter les sauts de températures.

Saint-Jean : frais de chauffage très importants. Selon le conseiller en énergie consulté, il devrait être possible de chauffer le temple entre 8°C et 10°C sans difficulté.

Une étude est en cours pour vérifier le taux d'humidité lorsque qu'on baisse la température.

La décision sera prise au vu des résultats obtenus.

Grand-Temple : d'importants problèmes de chauffage depuis quelques mois. Certaines pièces ont été remplacées mais tout n'est pas réglé au mieux. Le projet est de raccorder le Grand-Temple au chauffage à distance. Il faut donc attendre que le raccord du quartier se fasse.

Il y a eu les premières activités culturelles au Grand-Temple : tout n'est pas évident, le déplacement des bancs est difficile et crée des dégâts.

Il y a eu également une première expérience avec la ville pour animer ce temple. Pour que ce temple évolue, il sera nécessaire de faire des changements. Des discussions se poursuivent donc avec la ville et avec le service du patrimoine pour préciser ce qui est possible de faire ou pas.

Le projet de remettre le Grand-Temple à la ville ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'assemblée de paroisse, du Conseil synodal et de la ville bien sûr.

Point 12 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 13 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 14 :

L'équipe ministérielle a célébré 60 services funèbres en 2022.

Point 15 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 16 :

Pas de remarque, pas de question.

Point 17 :

Il est remarqué que la signalétique du bâtiment a été bien faite et est utile.

Autres questions :

Qu'en est-il des liens avec le conseil communal des Planchettes : une rencontre a eu lieu et s'est bien déroulée : les questions ont été clarifiées, l'orgue appartient à la commune et n'est utilisé par la paroisse que 2 ou 3 fois par ans.

Qu'en est-il du remplacement de P. Bressard, organiste : le poste a été mis au concours, délai fin avril 2023.

Le rapport d'activités 2022 est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec de vifs remerciements à ses auteurs.

4. Comptes 2022, Frédéric Chollet.

Voir documents.

Quelques remarques concernant les charges 2022 :

333 : Saint-Jean : augmentation du prix du gaz, donc des frais de chauffage.

334 : presbytère Farel, aménagement intérieur : le don de la paroisse de Zürich a été très important, mais pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses.

338 : Parc 9, des frais importants de réparation de l'ascenseur ont dû être engagés.

339 : autres frais immobiliers, les intérêts du prêt de l'EREN sont dans ce compte.

341 : frais généraux : moins de frais car en 2021 il y a eu l'achat d'une photocopieuse.

352 : frais des ministres et CP : frais de coaching en moins

360 : frais INFO/COM, rétrocession suite à une facturation trop élevée pour le journal Réformés. Donc remboursement exceptionnel.

Les comptes 2022 présentent donc des recettes pour Fr. 285'742.50 et des charges pour Fr. 336'039.51. Le déficit 2022 est donc de Fr. 50'297,01, résultat meilleur que prévu.

Un effort d'économies a été fait, les recettes ont été supérieures au budget malgré un rendement moins bon des immeubles (en raison des travaux à Numa-Droz 75 notamment). La situation reste très inquiétante.

Quelques remarques concernant le bilan 2022 :

120 : compte courant Numa-Droz 75, le montant comptabilisé fin 2022 a déjà été utilisé en 2023 pour le paiement des factures de rénovation des appartements.

111 : CCP, banques disponibles, la diminution correspond au déficit de l'année.

200 : dettes à court terme, ce compte concerne le salaire des secrétaires, payé par l'EREN et facturé à la paroisse l'année suivante.

Vérification des comptes : Francine Schaefer et Jean-Hubert Lebet ont vérifié les comptes le 22 mars 2023. Ils ont constaté l'exactitude des écritures et de la comptabilité. Ils ont relevé que les travaux effectués à Numa-Droz 75 respectent le budget prévu.

Les vérificateur/trice constate une situation financière inquiétante, même critique. Ils tiennent à remercier le caissier ainsi que Jennifer Berthoud, secrétaire, et demandent à l'assemblée d'adopter les comptes 2022 et d'en donner décharge au Conseil paroissial.

Les comptes de la paroisse 2022 sont acceptés à l'unanimité de l'assemblée avec de vifs remerciements.

Francine Schaefer doit être remplacée et c'est Roland Paroz qui accepte ce mandat qu'il exercera avec Jean-Hubert Lebet. L'assemblée les remercie.

5. Budget 2023, Frédéric Chollet.

Voir documents.

Quelques remarques concernant le budget 2023 :

Recettes :

640 : Dons et legs, un don de Fr. 23'000.- a déjà été reçu en 2023.

671 : Revenus immeubles locatifs, les 3 appartements de Numa-Droz 75 ont été loués.

690 : Autres revenus, une ristourne de prime assurance accident pour bénévoles a été remboursée.

Charges :

Pour tous les immeubles, les frais de chauffage augmentent. Pour le Grand-Temple, des frais concernant le toit doivent être prévus.

351 : Secrétariat de paroisse, augmentation des salaires.

360 : Frais INFO/COM, frais habituels de « Réformés ».

Le déficit annoncé est donc de Fr. 50'000.-. Les produits augmentent grâce à Numa-Droz 75, mais les charges des temples augmentent elles aussi.

Remarques et questions :

Jacques Péter relève que l'évolution des liquidités est inquiétante : début 2024, il y aura un « trou ».

Il est relevé que des mesures immédiates doivent être prises, ce qui sera discuté au point suivant, mais on n'a pas le choix d'accepter ce budget !

Le budget 2023 est accepté par :

34 oui

4 non

6 abstentions

6. Situation financières de la paroisse : propositions et décisions, Frédéric Chollet et Jacques Péter.

Comme vu au point 5, la situation financière est extrêmement inquiétante. A court terme, nous nous retrouverons à court de liquidité.

Perte annuelle prévisible : Fr. 50'000.-

Etat des immeubles :

	Valeurs vénales Présumées	Hypothèques actuelles
Numa-Droz 75	Fr. 1'300'000.-	Fr. 391'750.-
Parc 9	Fr. 1'700'000.-	Fr. 1'064'000.-
Temple-Allemand 25	Fr. 1'000'000.-	Fr. 175'000.-

Solutions :

1. Vendre un des immeubles
2. Augmenter une des cédulas hypothécaires

Ce dont on doit tenir compte :

1. Une analyse est en cours par le Conseil synodal concernant les travaux pour le Grand-Temple et Farel
2. Une négociation est en cours avec le Conseil synodal pour une péréquation cantonale.
La Chaux-de-Fonds a le « malheur » d'être propriétaire de ses temples.

Ces deux points devraient être éclaircis d'ici 2 à 3 ans.

Le Conseil de paroisse propose une augmentation d'une de ses hypothèques de Fr. 200'000.-, sous réserve de l'accord du Conseil synodal. Cette mesure permettrait de continuer la mission de l'église durant une période de 3 ans. Si l'on prend un taux de 3%, cette mesure coûterait annuellement Fr. 6000.-.

Remarques et questions :

Où en est-on avec Numa-Droz 75? Les dernières factures sont arrivées. Un compte BCN de Fr. 400'000.- avait été ouvert pour les travaux, il sera ni bénéficiaire ni en perte.

Le montant de Fr. 200'000.- paraît faible. Il y aura des frais pour créer cette nouvelle hypothèque, ne faut-il pas mettre un montant plus élevé et au mieux ne pas utiliser la totalité ?

Jacques Péter précise que c'est le Conseil de paroisse qui négocie l'hypothèque. Il sera certainement plus facile de s'adresser au fond immobilier de l'EREN plutôt qu'à une banque qui pourrait refuser en raison des déficits répétés de la paroisse. La possibilité de ne pas prendre la totalité du montant en une fois devrait être négociée.

Comment réduire le déficit ?

Jacques Péter répond que sans réorganisation de la paroisse, il n'y aura pas de bénéfice. Et il faut du temps pour revitaliser cette paroisse qui souffre des crises passées, qui ont eu un impact sur l'engagement des laïcs. Aujourd'hui il n'y a plus de relève, les gens ne travaillent plus gratuitement. C'est un constat !

Suite à la demande d'un paroissien :

Acceptez-vous de modifier le montant de l'augmentation des hypothèques : à savoir d'un montant de Fr. 300'000.- en lieu et place du montant proposé de Fr. 200'000.- ?

Cette proposition est acceptée par :

25 oui

12 non

5 abstentions

Acceptez-vous que la paroisse augmente ses hypothèques d'un montant de Fr. 300'000.-, sous réserve de l'accord du Conseil synodal ?

Cette proposition est acceptée par :

36 oui

1 non

8 abstentions

7. EREN 2023 : présentation du processus, Jacques Péter.

Voir document annexe

Jacques Péter nous donne une information, il ne parle pas en tant que conseiller synodal.

Sa présentation Power Point précise les causes de la mise en consultation de ce processus, ses objectifs, son but. Elle expose les 12 principes constitutifs de l'Eglise, le constat de la situation actuelle.

Les questions qui se posent amène à une réponse, à des pistes sur les missions.

Enfin, le synode de juin 2023 décidera des mesures à prendre et à l'adaptation de ce processus 2023 dans les paroisses.

Ce document est joint au procès-verbal et informera chacun de manière complète sur le processus EREN 2023.

Jacques Péter est remercié pour cette présentation précise.

8. Parcage au centre paroissial, Jacques Péter.

Comme déjà abordé lors de la dernière assemblée, il a été discuté au Conseil paroissial de la question du parcage autour du centre paroissial pour les ministres, locataire (COD) et administrateur n'habitant pas la Chaux-de-Fonds. Un plan est présenté permettant de parquer 5 voitures sans gêner les parties vertes du parc. Le mercredi, pas de parcage autorisé en raison du repas de l'amitié.

Remarques et questions :

Et la neige ? comment le lieu sera-t-il déblayé ?

En hiver, un passage est nettoyé par l'entreprise Vurloz, mais pas plus. Il faudra certainement prendre la pelle pour nettoyer sa place !

Ne faudrait-il pas favoriser les personnes à mobilité réduite ?

Evidemment, une voiture peut entrer dans le parc pour amener une personne en chaise par exemple.

Les places de parc seront-elles marquées ?

Non, nous n'allons pas dépenser de l'argent alors que cette question ne concerne que quelques personnes.

Une paroissienne transmet le courrier de M-C Pétremand qui remet en question le parcage dans le parc et l'utilisation de la voiture. Elle relève entre autre que les frais de stationnement sont à la charge des propriétaires de voitures et non de la paroisse. L'assemblée prend connaissance de ce courrier.

Autorisez-vous les ministres, COD et administrateur à parquer dans le parc du temple Farel, selon plan défini, en annexe ?

Cette proposition est acceptée par:

35 oui

3 non

7 abstentions

9. Divers

Dimanche 11 juin 2023 à 10H45 au temple Farel : élection des députés au Synode et des membres du Conseil paroissial pour la législature 2023-2027.

Dimanche 25 juin 2023 lors du culte au temple Farel : installation du Conseil paroissial.

Il est demandé à Jacques Péter si son poste d'administrateur sera reconduit par le Conseil synodal ou s'il se terminera définitivement en septembre 2023.

Réponse : aujourd'hui, non, le poste ne sera pas reconduit mais une rencontre avec le Conseil synodal est prévue en mai pour en parler.

Plusieurs paroissiens souhaitent que le mandat soit reconduit.

L'assemblée se termine à 22H30.

Annexes : Rapport d'activités 2022

Comptes 2022 et budget 2023

Processus EREN 2023

France-Dominique Studer

La Chaux-de-Fonds, 8 mai 2023

Le Processus EREN 2023

Ses Causes :

- ▶ Baisse sociologique du nombre de réformés
- ▶ Baisse de la fidélité financière
- ▶ Baisse de l'engagement bénévole
- ▶ D'une société collective à une société individualiste
- ▶ Sécularisation de la société
- ▶ Difficultés de la transmission de la foi par les moyens traditionnels (culte, KT, étude biblique...)

Ses objectifs :

Rééquilibrer l'ensemble de l'EREN à sa dimension réelle d'aujourd'hui (structurelle comme financière)

Son but:

L'Eglise est au service de tous les habitants du pays de Neuchâtel par la proclamation de l'Evangile et par la diaconie.

(Constitution, Art. 4)

Les douze principes constitutifs :

1 L'Église réformée a pour seule autorité Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Père et Créateur.

2 Avec toute la chrétienté, elle partage la foi telle qu'elle est formulée dans les confessions de foi de l'Église ancienne. Avec les Églises de la Réforme, elle affirme que la Bible est la source de la Révélation divine.

3 Elle est communauté de prière, de partage et d'espérance rassemblée autour du Christ.

4 Elle est reconnue institution d'intérêt public par la République et Canton de Neuchâtel. Son indépendance est garantie.

5 Elle reçoit du Christ la mission de témoigner de l'Évangile en paroles et en actes. Elle accomplit cette mission, auprès de tous et sans discrimination.

6 Elle affirme que tous ses membres sont responsables de cette mission

7 Avec les laïcs bénévoles et salariés, les pasteurs et diacres favorisent la vie communautaire, le témoignage et la solidarité.

8 Elle s'inscrit dans la communion de l'Église universelle. Engagée dans le dialogue œcuménique

9 Dans le dialogue interreligieux, elle privilégie la coexistence pacifique et des engagements communs. Elle respecte la différence tout en proclamant l'Évangile.

10 Elle affirme que l'Évangile de Jésus-Christ agit non seulement dans la vie individuelle et privée, mais aussi dans la vie culturelle, sociale, économique et politique.

11 Elle se tient ouverte à l'action du Saint-Esprit

12 Ouverte à tous, elle reconnaît comme membre toute personne qui se déclare protestante réformée.

Le constat:

- ▶ Impossibilité de maintenir les postes actuels pour des raisons financières : baisse de 10 postes ou utilisation de notre patrimoine immobilier
- ▶ Grandes difficultés pour renouveler les postes laïcs à responsabilité (ex : CP, députés)
- ▶ Obligation de payer du personnel pour des tâches assurées antérieurement par des bénévoles
- ▶ Difficultés de la transmission de la foi par les moyens traditionnels (culte, KT, étude biblique...)

La question :

- ▶ Comment maintenir la vie communautaire et témoigner de l'Évangile à l'extérieur ?

De manière moins évangélique :

- ▶ Comment rester au service de tous et continuer d'offrir une vie communautaire à la communauté des croyants pratiquants ?

La réponse proposée au lieu des structures paroissiales actuelles:

- ▶ Vie communautaire par les paroisses (7 ?)
- ▶ Au service de tous par des structures :
 - ▶ interparoissiales
 - ▶ spécifiques

Les pistes :

Missions de base de la paroisse :

- ▶ Vie communautaire
- ▶ Diaconie de proximité
- ▶ Cultes de fêtes
- ▶ Actes ecclésiastiques demandés spécifiquement
- ▶ Lien avec la population, les sociétés locales et les politiques

Les pistes :

Missions interparoissiales:

- ▶ Catéchisme
- ▶ Services funèbres non demandés spécifiquement
- ▶ Service des cultes ordinaires
- ▶ Recherche et développement

Les pistes :

Missions spécifiques:

- ▶ Eglise et société
- ▶ EREN on-line (réseaux sociaux...)
- ▶ Activités de langue allemande

Au synode de juin :

Processus EREN 2023 dans les paroisses :

Faut-il un tableau des postes à 3 niveaux (1.7 EPT / paroisse entre 3 personnes) ?

Faut-il 7 paroisses ?

Faut-il un service de cultes interparoissiaux ?

Faut-il que les paroisses urbaines bénéficient d'une mission Eglise et société ?

Faut-il un quota de postes pour des projets particuliers ?

Comment ça marche :



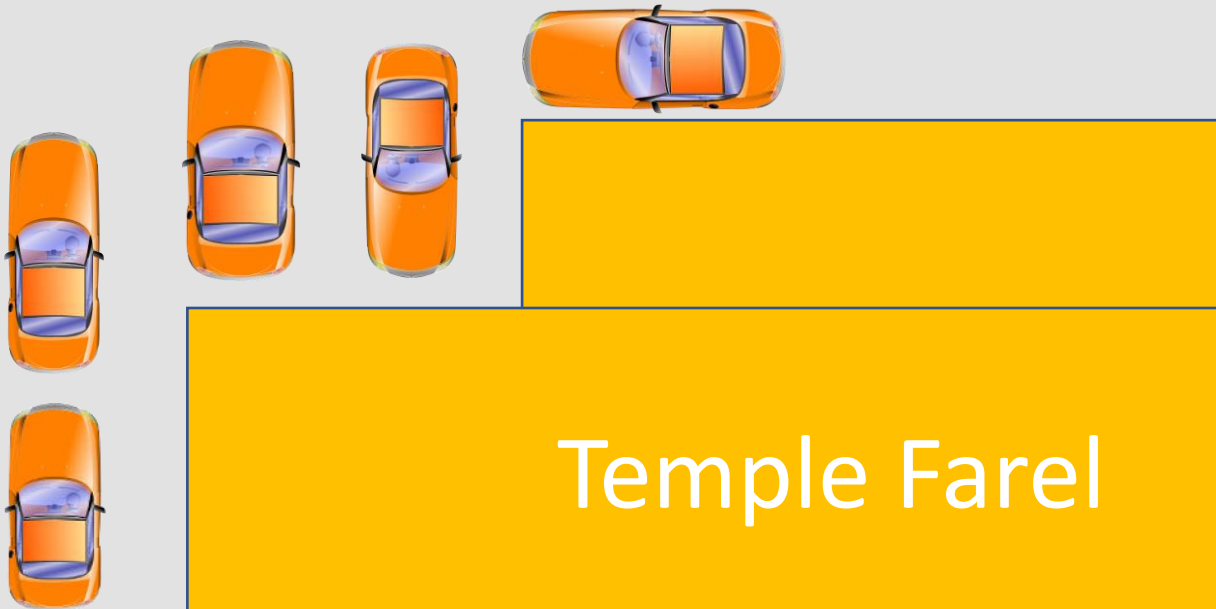
Et puis :

- ▶ Processus EREN 2023 dans les postes cantonaux
- ▶ Péréquation financière entre paroisses
- ▶ Revalorisation des salaires des ministres
- ▶ Clarification des liens entre l'Administration centrale et les paroisses
- ▶ Mutualisation des activités Enfance et familles

Conclusion :

- ▶ Pour continuer à annoncer l'Évangile dans le canton, ce processus de rééquilibrage de nos forces est nécessaire, mais demande du temps, de l'écoute, du respect mutuel et du dialogue.
- ▶ Merci de votre attention.

Centre paroissial



Temple Farel